

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE à partir de la question 1/1, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK à partir de la question 0/3, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, , Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER.

Ont donné procuration :

Nicolas LE NEINDRE	à	Olivier LECOINTE jusqu'à la question 0/3
Michel HUYLEBROECK	à	Elisabeth MASSE jusqu'à la question 0/2
Régis LOGIER	à	Martine DURIEUX
Louis CRUCHET	à	Didier PARSY

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

QUESTION N°3/2
OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou l'adjoint délégué comprend des membres titulaires et des membres suppléants dont le nombre est fixé par l'article 1650 du Code Général des Impôts, soit huit titulaires et huit suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles d'impôts locaux de la Commune être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Leur nomination est prononcée par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il est donc décidé de nommer :

Présidente : Elisabeth MASSE

Titulaires :

- Pascale LAHOUSTE
- Claude WASILKOWSKI
- Pascal THIBAUT
- Joséphine FARINEAUX
- Marie MARCHAND
- Serge GOSTIJANOVIC
- Lydie YAP
- Louis Marie HARDY
- Jean Pierre EURIN
- Didier PARSY
- Delphine MISZTAL
- Carmen GONZALEZ RUIZ
- Laurent GOVAERT
- Julie HENNEBELLE
- Régis LOGIER
- Cyprien RICHER

Suppléants :

- Olivier LECOINTE
- Nicolas LE NEINDRE
- Danielle SENECHAL
- Michel HUYLEBROECK
- Sébastien LEBLANC
- Véronique TAVERNIER
- Martine DURIEUX
- Céline SEGUIN
- Louis CRUCHET
- Cédric ANDRE
- Loïc LEBEZ
- Déborah ANDRE
- Guillaume MONCEAUX
- Myrtille MAERTEN
- Isabelle COLNENNE
- Esteban GARCIA

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

**LA VILLE
SYMPA.**